



## Date Rupture Conventionnelle

-----  
Par marie7158

Bonjour,

J'ai signé une RC, mais j'ai omis de mettre la date sur celle-ci; ma responsable a mis la date dans sa partie.  
La convention est elle nulle? Dois-je recommencer toute la procédure pour que celle-ci soit validée?  
Bien cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si vous parlez de la date de la signature, je pense que la rupture est valable mais ce n'est pas moi qui décide de l'homologation.

Avez-vous déjà demandé l'homologation de la convention ? Sinon, vous pouvez tout simplement compléter le formulaire ou un refaire un avec votre employeur.